



Pratage des dettes après divorce

Par **sylviecigale**, le **25/01/2014** à **19:56**

bonjour.j ai divorcée en mars 2010 ayant un avocat gratuit je trouve que mon divorce a été mal expliquer et mal gérer.les crédits devaient etre partagés pour finir je dois tous réglées car mon ex mari se dit sans revenus .du coup je rembourse seule et de plus jamais il n a

Par **aguesseau**, le **25/01/2014** à **20:39**

bsr, rnje ne pense pas que votre avocat était gratuit mais que vous avez eu l'aide juridictionnelle.rnce sont les contribuables qui ont payé votre avocat.rnles organismes de crédit ne sont pas concernés par votre divorce, c'est votre vie privée.rncomme vous étiez sans doute co-emprunteurs avec une clause de solidarité, si l'un ne paie pas, même divorcés, l'organisme de crédit se retourne contre l'autre emprunteur solidaire.rncdt